

A propos du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le contournement routier H18 situé à l'Est de La Chaux-de-Fonds.

Position de l'ATE-NE

Février 2021

Préambule

Le Grand Conseil devra voter l'octroi d'un crédit pour la H18, contournement Est de La Chaux-de-Fonds. L'Association Transports et Environnement, section de Neuchâtel (ATE-NE) a fait opposition au projet lors de la mise à l'enquête publique, en juillet 2019, et l'a retirée après avoir négocié une convention avec le Conseil d'Etat et le Conseil communal.

1. Sur le fond, l'ATE-NE partage l'idée qu'il est contradictoire d'investir aujourd'hui dans des infrastructures routières alors qu'on souhaite voir le nombre de voitures en ville diminuer. **Mais elle pense aussi que les mesures d'accompagnement sont très importantes pour l'avenir de la ville de La Chaux-de-Fonds.**
2. Dans le cadre de son opposition, qui visait à renforcer les mesures d'accompagnement, l'ATE a, entre autres, obtenu :
 - Le lancement d'une étude de bruit dans le périmètre du PDPM H18 afin de déterminer les axes routiers qui connaissent des dépassements des valeurs limites d'immission (VLI) fixées dans l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).
 - L'engagement de la Ville à prendre des mesures (par exemple la réduction de la vitesse limite autorisée), au sens de l'art. 13 OPB, pour assainir les axes routiers concernés par des dépassements de bruit.
 - Des mesures de la qualité de l'air sur les axes les plus fréquentés après l'ouverture de l'évitement.
 - Différents réaménagements en faveur des cyclistes sur la rue du Progrès et sur l'axe Promenade Le Corbusier- rue de la Fiaz.
 - Le développement des infrastructures de stationnement pour les vélos.
 - L'augmentation de la part modale du vélo à 5% (0,7% actuellement) à l'horizon 2025.
3. **Risques encourus pour La Chaux-de-Fonds si l'évitement H18 est refusé :**
 - **Les mesures d'accompagnements prévues en vieille ville, qui visent une amélioration de la qualité de vie des habitants et une amélioration du confort des déplacements piétons et cyclistes, par des fermetures de rues à la circulation du trafic individuel motorisé (TIM) ou des réductions de la vitesse limite autorisée, ne pourront être mises en œuvre.**

4. Il faut être conscient que la Chaux-de-Fonds a un puissant lobby automobile et que celui-ci a été très actif ces dernières décennies pour empêcher différents projets du Conseil communal, en lançant notamment :
 - Un référendum contre le projet d'aménagement d'une zone de rencontre sur la partie Est de l'avenue Léopold-Robert en 2004,
 - Un référendum contre le projet de politique de stationnement et d'aménagement de zones 30 en 2011,
 - Un référendum contre le projet d'aménagement d'une zone de rencontre aux Éplatures entre les deux centres commerciaux,
 - Un référendum (en cours) contre la suppression des places de stationnement sur la place du Marché.

5. **Le futur évitement routier permettra la mise en place de mesures d'accompagnement bienvenues.** Sans celui-ci, ces mesures seront impossibles à mettre en œuvre, vu l'absence de consensus prévisible dû à la force du lobby automobile. Par contre, les mesures d'accompagnement faisant partie intégrante du projet et ayant été approuvées par le Conseil général, elles ne pourront pas être remises en cause le moment venu.

En conclusion, l'ATE-NE a retiré son opposition sur la base des mesures d'accompagnement supplémentaires à celles déjà prévues dans le Plan directeur partiel des mobilités H18 (PDPM H18), ainsi que dans l'objectif de veiller à l'équilibre des investissements entre les différentes régions du canton.

Olivier Neuhaus
Membre du comité

Marie-Claire Pétremand
Membre du comité

Pour s'informer, devenir membre de l'ATE et soutenir nos activités : www.ate-ne.ch